

par la compagnie de briqueterie dans lequel, aux termes de la convention conclue avec le département des Travaux publics, tous les bateaux ont droit de mouiller sans rien avoir à payer, et exécutés pour creuser un chenal conduisant à ce bassin.

M. BLAIN: Je ne poursuivrai pas la discussion parce que les idées du ministre ne sont pas claires sur ce point.

L'hon. M. PUGSLEY: Aussi claires qu'elles peuvent l'être.

M. BLAIN: Non. Qui a laissé entendre au ministre que les fonds devaient être employés immédiatement vis-à-vis la propriété de la compagnie de briqueterie. Rien de tel n'a été supposé devant la Chambre lors de l'ouverture du crédit.

L'hon. M. PUGSLEY: Lorsque j'ai contemplé la rade de Port-Crédit et que j'ai vu le peu d'espace qu'elle offrirait aux bateaux, même si on y exécutait une grande quantité de dragage, et lorsque j'ai vu le nouveau bassin qu'on creusait afin de procurer beaucoup d'espace et un refuge assuré aux bateaux, j'ai cru qu'il serait de l'intérêt public de créer à cet endroit un nouveau port et de construire un brise-lames vis-à-vis. Le président de la compagnie m'a demandé de creuser un chenal du lac jusqu'à ce bassin. J'ai répondu que je n'en ferais rien à moins que la compagnie ne consentit à en faire un port public où tous les bateaux auraient le droit de se rendre et de demeurer sans rien payer. La compagnie y a consenti. De plus son dragueur s'est rendu dans l'ancienne rade de Port-Crédit appartenant à la compagnie dont parle l'honorable député, et il y a fait plus de travaux que le dragueur de l'Etat. Si mon honorable ami doute de ma parole, qu'il vienne au département et le sous-ministre lui montrera le rapport et la convention.

M. BLAIN: Je ne doute pas de la parole du ministre. Du moins la politique qu'il a exposée si souvent devant la Chambre et à laquelle il ne s'en tient pas, à savoir de ne pas dépenser les deniers publics sur une propriété privée, est mise au rancart par cette ineffable convention.

L'hon. M. PUGSLEY: L'honorable député ne m'a-t-il pas demandé d'exécuter ces travaux de dragage dans le port particulier de Port-Crédit?

M. BLAIN: Oui.

L'hon. M. PUGSLEY: Qui appartient à la compagnie de Port-Crédit et n'y ai-je pas exécuté des travaux de dragage avec le dragueur que nous avons échangé contre celui de la compagnie de la briqueterie. N'ai-je pas fait du dragage dans l'ancienne rade de Port-Crédit?

M. BLAIN: Je dis que non.

M. PUGSLEY.

L'hon. M. PUGSLEY: Je déclare que nous en avons fait.

M. BLAIN: Je ne dois pas retarder les travaux du comité, mais je demanderai au ministre de déposer la correspondance et la convention.

L'hon. M. PUGSLEY: Je serai bien aise de les déposer lors de la discussion du budget principal.

M. BLAIN: Le ministre a-t-il déjà conclu un arrangement semblable avec une autre compagnie particulière depuis qu'il est ministre?

L'hon. M. PUGSLEY: Je serais heureux et prêt à faire avec la Port Credit Company, ou toute autre compagnie qui donnerait ses quais pour que les vaisseaux puissent en avoir l'usage gratuit, le même arrangement que nous avons fait avec la compagnie qui a créé ce nouveau port et ce bassin dans lequel tous les vaisseaux ont un accès libre et gratuit.

M. BLAIN: Quelle est la proposition de mon honorable ami?

L'hon. M. PUGSLEY: La Port Credit Company possède de vieux quais dont elle pourrait très bien se dessaisir en faveur du public; nous ferions les travaux de dragage et autres améliorations nécessaires, et nous donnerions aux vaisseaux le droit d'y venir sans payer de droits. Un des plus grands désavantages des ports sur les Grands lacs est que les quais sont la propriété de compagnies particulières qui les ont laissés pourrir à tel point qu'ils n'ont plus aucune valeur, et cependant elles les gardent comme s'ils en avaient.

M. BLAIN: Je suis du même avis que mon honorable ami.

M. PORTER: Le public peut-il approcher du nouveau port du côté de la terre?

L'hon. M. PUGSLEY: Oui, par un chemin public et par la voie du chemin de fer.

M. BLAIN: La voie du chemin de fer n'est pas publique.

L'hon. M. PUGSLEY: N'appartient-elle pas au Grand-Tronc?

M. BLAIN: Non, c'est une voie particulière, située à des centaines de verges de la voie principale du Grand-Tronc.

L'hon. M. PUGSLEY: Il y a un chemin public qui traverse la propriété.

M. BLAIN: Oui, il y a un chemin public qui va là.

M. PORTER: L'arrangement comprend l'usage du quai pour le public.

L'hon. M. PUGSLEY: Oui.

Victoria-Harbour, Ontario, améliorations—somme additionnelle, \$111,000.

L'hon. M. PUGSLEY: Cette somme sera employée à faire les travaux au nouveau